

**Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges  
Académie de POITIERS**

21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

tél : 05 49 52 52 83

Site web : [www.snfocacademiepoitiers.fr](http://www.snfocacademiepoitiers.fr)

[snfolcacademiepoitiers@orange.fr](mailto:snfolcacademiepoitiers@orange.fr)

Courriel :

## Déclaration liminaire à la CAPA

du 14 mars 2018

*Cette CAPA se tient dans un contexte marqué par la résistance des personnels aux politiques d'austérité conduites par le gouvernement, dans l'éducation comme dans l'ensemble de la Fonction publique.*

*Force Ouvrière constate que les conditions de travail des personnels des collèges, SEGPA, EREA et les lycées se dégradent considérablement ce qui aggrave la sensation de mal-être ou les souffrances des personnels dans leur travail, et leur paupérisation. Force Ouvrière ne saurait cautionner des réformes qui ne vont que dans le sens d'économies de moyens : l'éducation est un droit pour tous et partout sur le territoire, elle ne saurait se limiter à des chiffres.*

*Dans l'Éducation nationale, les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation voient leurs droits, leur statut et leurs missions bafoués. C'est notamment le cas pour les CPE, dont les missions ont été alourdis et les horaires de travail augmentés par la circulaire d'août 2015.*

*Alors que les effectifs des élèves dans les établissements ne cessent d'augmenter, le nombre de CPE est en baisse : en 2014, on ne comptait que 11 902 CPE contre 12 516 CPE en 2006. C'est une énorme réduction pour un petit corps comme celui des CPE, qui sont souvent seuls dans leurs établissements, amenés à se confronter à des effectifs d'élèves toujours plus lourds, à un public qui relevait précédemment de l'enseignement spécialisé, et donc à de plus en plus de difficultés. Cette réduction des postes entrave les possibilités de mutation des personnels à l'intérieur de l'académie, ou leur entrée dans l'académie.*

*L'éducation est au centre des préoccupations dans les établissements scolaires, les CPE en sont les coordinateurs.*

*Là où les postes adaptés seraient nécessaires à la régulation des situations de crise que rencontrent des personnels, ils sont peu nombreux pour les CPE parce que les moyens accordés sont contraints par la rigueur budgétaire. Or ces postes adaptés sont pourtant nécessaires pour la régulation des difficultés au travail. Les moyens doivent être accordés aux personnels, car ils en ont le droit. Alors que le rectorat a décidé de limiter l'allègement de service pour raison médicale à trois ans, nous tenons à rappeler que les personnels qui présentent leur demande aujourd'hui n'ont pas choisi d'être malades, d'avoir un cancer, une tumeur ou un handicap. Alors cette commission rassemblée aujourd'hui ne peut pas laisser de côté des personnels malades qui sont obligés parfois de se « payer leurs congés maladie » eux-mêmes en demandant un temps partiel ou un demi-traitement. La culpabilisation des personnels marche déjà à plein régime lorsque le gouvernement rétablit le jour de carence (et communique en même temps sur la nécessité d'éviter la propagation de la grippe en restant chez soi), et confirme la mise sous pression des collègues*

**Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges  
Académie de POITIERS**

21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

tél : 05 49 52 52 83

Site web : [www.snfolcacademiepoitiers.fr](http://www.snfolcacademiepoitiers.fr)

[snfolcacademiepoitiers@orange.fr](mailto:snfolcacademiepoitiers@orange.fr)

Courriel :

---

*par une réforme de l'évaluation des personnels liée à PPCR, digne des techniques managériales du secteur privé, ou se vante d'un dispositif d'accompagnement des personnels pris en charge par la DRH.*

*Il en va de la responsabilité de l'employeur, le rectorat : le nombre de postes adaptés doit correspondre aux demandes. Force Ouvrière refuse cette logique comptable de gestion des personnels qui consiste à transférer ces postes adaptés à d'autres postes dans le budget imparti à l'académie.*

*En quelques mots, la fédération Force Ouvrière de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FNEC FP-FO) réaffirme clairement sa revendication de bon sens : les moyens de l'académie doivent être adaptés au respect des droits des personnels, et non l'inverse dans une logique budgétaire, et tout particulièrement dans les situations médicales.*

*Le 22 mars prochain, les fonctionnaires d'Etat, territoriaux et de la santé seront mobilisés à l'appel de FO, de la CGT, de la FSU et de SUD pour la défense d'un service public de qualité accessible à tous et la satisfaction des revendications des personnels :*

- *la hausse des salaires et des pensions, par la hausse du point d'indice, le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat,*
- *l'arrêt de la suppression des emplois, la création de postes statutaires, et un plan de titularisation,*
- *l'abrogation du jour de carence,*
- *le maintien du système de retraite par répartition.*

*Je vous remercie, mesdames et messieurs, pour votre écoute.*

*Christelle GIRE, CPE  
commissaire paritaire  
représentante Force Ouvrière*